



Berne, le 28 août 2017

Les paroles prononcées font foi

**Conférence de presse sur l'étude «Charges des centres urbains»
28 août 2017, Berne**

Thomas Scheitlin, maire et directeur des finances de Saint-Gall

Chers professionnels des médias, Mesdames et Messieurs,

L'intervenante qui m'a précédé l'a déjà mentionné: sur le plan financier, les villes s'apprêtent à affronter des temps difficiles. Une enquête de l'Union des villes suisses a montré que déjà pour l'année en cours, la moitié des villes attendent des résultats négatifs – et les perspectives sont probablement appelées à s'assombrir encore. S'ajoute à cela la grande inconnue: le Projet fiscal 17. Bien que nous ayons des raisons d'être optimistes et de penser que ses répercussions ne seront pas aussi graves que cela aurait été le cas pour la RIE III, nous devons nous attendre à des pertes sensibles en matière d'impôts sur les sociétés. Or ceux-ci sont très importants pour les caisses municipales, sachant que les impôts des personnes morales représentent dans certaines villes plus de 50 % de l'ensemble des recettes fiscales.

La problématique des charges de centre est une question qui se pose aux villes depuis déjà des années, voire des décennies. Il existe donc déjà diverses études qui montrent que les villes assument d'importantes charges de centre non couvertes. Dans de nombreuses villes, on ne dispose cependant pas d'étude sur le montant de ces charges de centre, ou ces études ne sont pas actuelles – et même si elles existent, elles ne sont bien souvent pas comparables sur le plan de la méthode.

Grâce à la présente étude, nous disposons à présent de documents chiffrés actuels pour chacune des neuf villes qui y ont participé. Plus encore: la méthode unique de recueil statistique permet pour la première fois de comparer et de mettre en perspective les résultats, tout en tenant compte des différentes conditions.

[Illustration 3-1 du rapport de synthèse, page 16] Comment a-t-on procédé? Les coûts des prestations de centre ont été classés selon les usagères et usagers résidents et non résidents sur la base des statistiques ou d'évaluations étayées. Ce graphique indique les coûts pour chaque domaine. Dans la plupart des villes, la culture, le sport et les loisirs ainsi que les déplacements privés, autrement dit la construction et l'entretien des routes, sont les domaines qui génèrent les charges de centre les plus importantes.

Pour ces sommes, on a déjà déduit les contributions existantes du canton et des communes comme p. ex. les subventions culturelles des communes d'agglomération ou du canton. Le total de ces sommes dans chacun des domaines donne le total des charges de centre, autrement dit des charges



que les villes assument au bénéfice des non-résidents. Même dans les villes de petite taille, ces sommes se chiffrent en millions, et dans le cas de Genève, elles atteignent près de 300 millions.

Afin de représenter la situation des villes de manière réaliste, il faut toutefois aussi prendre en compte les avantages. D'abord, les villes ont des **avantages de site**. En effet, l'offre d'une ville lui apporte naturellement aussi des avantages – de l'accès plus facile aux institutions aux avantages financiers et à l'image en passant par les possibilités de participation aux décisions. Pour ce faire, on a pour chaque domaine déduit un certain pourcentage de la somme.

Ensuite, les villes profitent des prestations des communes périphériques, notamment en raison des personnes qui s'y rendent chaque jour pour leur travail. Ici encore, les résultats sont détaillés selon le domaine, sachant que les transports sont naturellement prépondérants. Ces aspects, appelés **avantages de centre** – autrement dit les sommes devant être déduites des charges de centre –, s'élèvent à entre 9 et 42 % des charges de centre selon le caractère de centre de la ville en question.

Une fois ces déductions faites, on obtient les **charges de centre nettes**. Les villes de Berne, Bienne, Saint-Gall, Lausanne et Lucerne reçoivent par ailleurs des compensations forfaitaires, qui sont déduites dans un dernier temps. On obtient ainsi au final les **charges de centre nettes non couvertes** pour les différentes villes. Le tableau les représente également par habitant: ils vont de 68 francs à Gossau à jusqu'aux 1211 francs versés par chaque Genevoise et chaque Genevois pour les non-résidents. Les différences sont donc substantielles, comme le met en évidence ce graphique [illustration 3-2].

À quoi ces différences tiennent-elles? Les raisons en sont variées – la taille et le caractère de centre jouent tout autant un rôle que le bassin de population d'une ville: les grandes villes ayant un fort caractère de centre et un grand bassin de population présentent en général des charges de centre plus élevées. Par ailleurs, le partage des tâches entre les cantons et les communes est réglé différemment: certains cantons assument une partie des tâches de centre. Enfin, il existe parfois déjà des systèmes de compensation ou des systèmes de financement communs.

Les discussions menées au sein des cantons au cours de ces dernières années ont été diversement fructueuses. Comme le montre le rapport sur les villes, dans la ville de Saint-Gall, la situation s'est heureusement améliorée dans l'ensemble depuis 2010.

Saint-Gall assume aujourd'hui 36 millions de charges de centre. Un peu moins de 3 millions de francs ont été déduits au titre des avantages de site, alors que les avantages de centre s'élèvent selon des estimations conservatrices très récentes à quelque 6,2 millions. Cela correspond au total à 25 % de l'ensemble des charges de centre.

Les charges de centre de la ville sont en outre compensées forfaitairement à hauteur de près de 17 millions, sachant que nous profitons du fait que la ville soit la seule à posséder une fonction de centre reconnue et reçoive une compensation explicite des charges de centre dans le cadre de la péréquation financière et la compensation des charges du canton de Saint-Gall.

Tout va donc pour le mieux? Pas tout à fait. Avec plus de 10 millions de charges de centre non couvertes, Saint-Gall se trouve en position intermédiaire par rapport aux autres villes étudiées. La somme



que Saint-Gall reçoit dans le cadre de la compensation cantonale soulage certes la ville. Elle ne couvre cependant que 60 % des charges de centre nettes. À cela s'ajoute qu'en raison de sa situation géographique, Saint-Gall joue le rôle de centre non seulement pour le reste du canton, mais pour l'ensemble de la région, c'est-à-dire notamment pour les cantons de Thurgovie et des deux Appenzell. La part des charges de centre nettes par habitant est donc d'autant plus importante. Pour les deux Appenzell, elle s'élève à 90 francs par habitant et est donc plus de trois fois ce que la ville de Saint-Gall paie pour le reste de son canton.

Même si la situation varie d'une ville à l'autre et que des mécanismes de compensation individuels doivent donc être fixés pour chaque ville, nous pouvons profiter de l'expérience des autres villes, par exemple de la ville et du canton de Berne, comme mon collègue Michael Aebersold va nous le montrer dans un instant.